

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par

Mme Coutelle, M. Blein, M. Goua, Mme Boistard, M. Bies, M. Borgel, M. Laurent, M. Goldberg, M. Hanotin, Mme Fabre, Mme Bouziane, M. Bouillon, M. Gille, M. Malle, M. Montaugé, M. Jibrayel, Mme Descamps-Crosnier, M. Sirugue, Mme Orphé, Mme Gueugneau et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 8

Après la quatrième phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Les données de ce rapport sont sexuées. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer au rapport sur la situation de la collectivité, au regard de la politique de la Ville, des données sexuées.

Avoir une connaissance fine des inégalités et de leurs évolutions est crucial pour orienter efficacement la conduite des politiques publiques, pour le vote de lois nouvelles et utiles, pour mesurer l'urgence du changement, et la nécessité de porter des progrès dans tous les secteurs de notre société.